



Journée de carence dans les IEG : il n'y a pas de petits profits

Le 21 novembre, les députés du groupe LREM ont voté un amendement visant à étendre à tous les salariés bénéficiant d'un régime spécial de sécurité sociale, **dont les salariés des IEG (Industries Electriques et Gazières), le décompte du jour de carence imposé aux fonctionnaires. Cela signifie que pour chaque absence pour cause de maladie, la première journée ne sera pas payée aux salariés !**

Depuis quelques mois, l'entreprise s'est déjà mise à imposer un certificat médical dès la première journée, sans se soucier au passage de l'état des caisses de la Sécu (il est souvent inutile de consulter aussi tôt) ni de la disponibilité réelle des médecins dans un délai si court.

Si elle pense, avec le Gouvernement, que les salariés « grugent » et sont des fainéants, pour reprendre une expression à la mode, quand ils sont malades, cela signifie qu'elle les prend non seulement pour des menteurs, mais qu'elle remet en cause les certificats des médecins. Après, nous lirons à longueur d'accords qu'il faut développer une organisation basée sur la confiance. Bien sûr...

Sinon, c'est que le Gouvernement et nos Directions ont décidé de faire de petits profits sur le dos des salariés malades. On est bien loin des projets des fondateurs de nos entreprises de développer un modèle social avancé, non seulement pour le bien-être de leurs salariés mais également pour être un exemple pour l'ensemble des entreprises et donc tirer vers le haut les conditions de travail de tous les salariés.

De plus, aucune étude n'a jamais pu prouver l'efficacité de supprimer le jour de carence. Ainsi, une toute récente [étude de l'INSEE](#) réalisée sur les agents de la Fonction Publique d'Etat a montré que l'instauration de cette journée de carence n'a pas significativement modifié la proportion d'agents absents pour raison de santé (les absences de courte durée ont diminué tandis que celles de longue durée ont augmenté). D'ailleurs, comme le rappelle cette enquête, le jour de carence introduit en 2012 dans la Fonction Publique d'Etat avait été supprimé en 2014 « au regard de son absence de « réelle efficacité » dans la prévention de l'absentéisme ». Sans parler de l'efficacité réelle des salariés qui viendront travailler en étant malades, du risque routier pour ceux qui viendront en voiture avec une vigilance moindre, du risque de contaminer les collègues...

Argument souvent entendu : ce serait par souci d'égalité vis-à-vis des salariés du privé : toujours la même rengaine, pointer du doigt les « privilégiés » et aligner les droits toujours vers le bas. Or dans le privé, 66% des salariés bénéficient d'une prise en charge du délai de carence par leur prévoyance

entreprise¹. Certains parlent même des trois-quarts des salariés du privé, avec une prise en charge par les conventions collectives.

La palme du pire revient toutefois à la [convention collective du nettoyage](#) (§ 9.07), dans laquelle les cadres n'ont pas de jour de carence, les agents de maîtrise ont 3 jours et les agents d'exploitation (notamment les femmes ou hommes de ménage) ont 7 jours².

Les conséquences peuvent parfois être dramatiques. Ainsi, une collègue qui faisait le ménage à Saclay a préféré venir continuer à travailler malgré une fatigue constatée par de nombreux collègues. Elle n'est sûrement pas venue pour le plaisir de travailler, mais pour ne pas se voir imposer de journées de carence. Elle est décédée d'une crise cardiaque en rentrant chez elle. Nous ne pouvons pas accepter, en particulier quand les niveaux de salaires sont très bas, qu'une personne doive arbitrer entre son salaire et sa santé.

Cette nouvelle régression s'ajoute à la diminution de nos droits familiaux telle qu'elle est prévue par l'actuel projet d'accord sur la modification des droits familiaux dans la branche des IEG : réduction des congés « mères de famille », de 6 jours / an jusqu'aux 16 ans de l'enfant à 4 jours / an jusqu'aux 12 ans, des congés enfants malades, baisse du sursalaire familial à partir de deux enfants, de la prime et des congés d'union.

Est-ce l'avenir d'être pénalisé quand on est malade, d'être moins disponible pour ses enfants, même quand ils sont malades, alors que la richesse du pays croît chaque année mais que les inégalités se creusent ?

Nous ne le pensons pas.

**Mais sans mobilisation,
les mauvaises nouvelles tomberont les unes après les autres.**

Les régimes spéciaux sont dans le collimateur du gouvernement.

Ne nous résignons pas !

¹ cf. [étude menée par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé](#), publiée en 2009, qui montrait ainsi que les deux tiers des employés du secteur privé bénéficiaient d'une couverture totale de leurs trois jours de carence.

² Ils touchent cependant, à partir du 4^{ème} jour, une indemnité journalière de la Sécurité Sociale (IJSS) égale à 50 % du salaire journalier de base

